

Dulude, Taylor Inc.

COURTIERS D'ASSURANCES

409, rue Saint-Dizier, Montréal (Québec) H2Y 2Y1
Tél. : 1-888- 982-2424 Fax : (514) 982-0912
Courriel : dulude-taylor@dulude-taylor.com
Site Internet : www.vices-caches.com

PROPOSITION D'ASSURANCE CONTRE LES VICES CACHÉS

Comment avez-vous pris connaissance de notre produit ?

par la poste par internet par l'agent immobilier par un de nos clients autre :

NOM DU (DES) PROPOSANT(S) - ACHETEUR (S) :

ADRESSE POSTALE :

TÉLÉPHONE :

Rés. ()

Tr. ()

Cell. ()

ADRESSE DE LA PROPRIÉTÉ :

TYPE DE PROPRIÉTÉ :

résidentielle occupée par l'acheteur

condominium

immeuble résidentiel locatif de 5 logements ou moins occupé par l'acheteur

ÂGE DU BÂTIMENT

CONSTRUCTION

Briques

Aluminium / Vinyle

Bois

Autre :

DATE DE

L'ACTE NOTARIÉ

OU

PRISE DE POSSESSION :

JJ / MM / AA

/

/

NOM DU (DES) VENDEUR(S) :

ADRESSE POSTALE DU (DES) VENDEUR(S) :

Pour être éligible à l'assurance contre les Vices Cachés, vous devez posséder les documents suivants :

1. Copie de l'offre d'achat initiale ainsi que tous les documents subséquents (conditions, annexes, offre finale)
2. Copie de l'acte notarié
3. Copie du rapport d'inspection **pré achat** fait par un inspecteur membre de l'Association des Inspecteurs en Bâtiment du Québec (AIBQ) ou d'un inspecteur détenant une responsabilité professionnelle.
4. Copie de votre contrat d'assurance résidentielle couvrant la propriété achetée.
5. Copie de la déclaration du vendeur

Ces documents devront être transmis **seulement** si vous rappez une réclamation à l'assureur.

N.B. : Cette assurance doit être souscrite **avant** la date de la transaction notariée. La prise d'effet de la police d'assurance pourra débuter à la date de prise de possession indiquée à l'acte notarié, mais devra être requise avant la date de la transaction notariée.

X _____
Acheteur

Date : _____

X _____
Acheteur

Date : _____